

L'Épuration dans l'Aube : les collabos à l'heure du châtiment

Alain

Seconde Guerre mondiale. L'historien Daniel Gagnieux vient de livrer une somme sur l'épuration dans l'Aube, intitulée « Les Damnés de la Libération ». Comme une suite logique au destin de la communauté juive auboise, qu'il retracait il y a deux ans. Entretien avec l'auteur.

Propos recueillis par
Jean-Michel Van Houtte
Journaliste

Daniel Gagnieux, les sources que vous avez utilisées sont accessibles à tous ?

Oui, c'est récent, depuis 2010. C'est la série 300W aux Archives départementales, concernant la Cour de Justice de l'Aube. J'étais étonné d'y avoir accès. C'était ma surprise après mon travail sur la communauté juive de l'Aube, entre 1939 et 1945. En voulant savoir comment s'en sont sortis les préfets, les commissaires de police, etc., qui ont été complices de la déportation, je suis tombé sur 850 dossiers personnels de gens qui ont été inquiétés par la Cour de Justice et les Chambres civiques. Sur 850 cas, environ 340 ont été classés sans suite.

Vous avez choisi de ne pas donner de noms ?

Effectivement, dans la mesure où c'est un travail local, les gens peuvent retrouver facilement, par telle ou telle commune, un grand-père, un oncle... Le souci était de ne pas pointer des gens en particulier mais de comprendre ce qu'est la collaboration, quels sont ses différents visages, d'étudier le spectre des gens qui ont été inquiétés, etc. Entre « L'homme au chapeau vert » et puis une gamine de 16 ans qui est séduite par un Allemand, on voit bien que c'est large... Finalement, à chacun d'aller voir dans les archives, pour en savoir plus.

Il y a une épuration avant l'épuration, quelle est-elle ?

Ça démarre dès 1943, ça s'est accéléré à l'approche de la Libération. Le phénomène très important dans l'Aube, bien plus que dans la Marne, la Haute-Marne et les Ardennes réunis. C'est lié au fait que dans notre département, il y a beaucoup de maquis. J'ai établi le fait que 75 % des exécutions ont lieu dans l'espace assez réduit où se concentrent les maquis. Le phénomène met en relief

l'importance de la Résistance dans l'Aube par rapport aux départements voisins. Dans l'Aube, la Résistance n'a pas institué de cour martiale en revanche, elle constitue des groupes chargés d'éliminer les Collaborateurs. Ça, c'est passé comme ça souvent, avec des abus parfois. En tout, 196 personnes sont exécutées pendant l'Occupation dont 77 femmes. Soit 80 % des exécutions en Champagne-Ardenne.

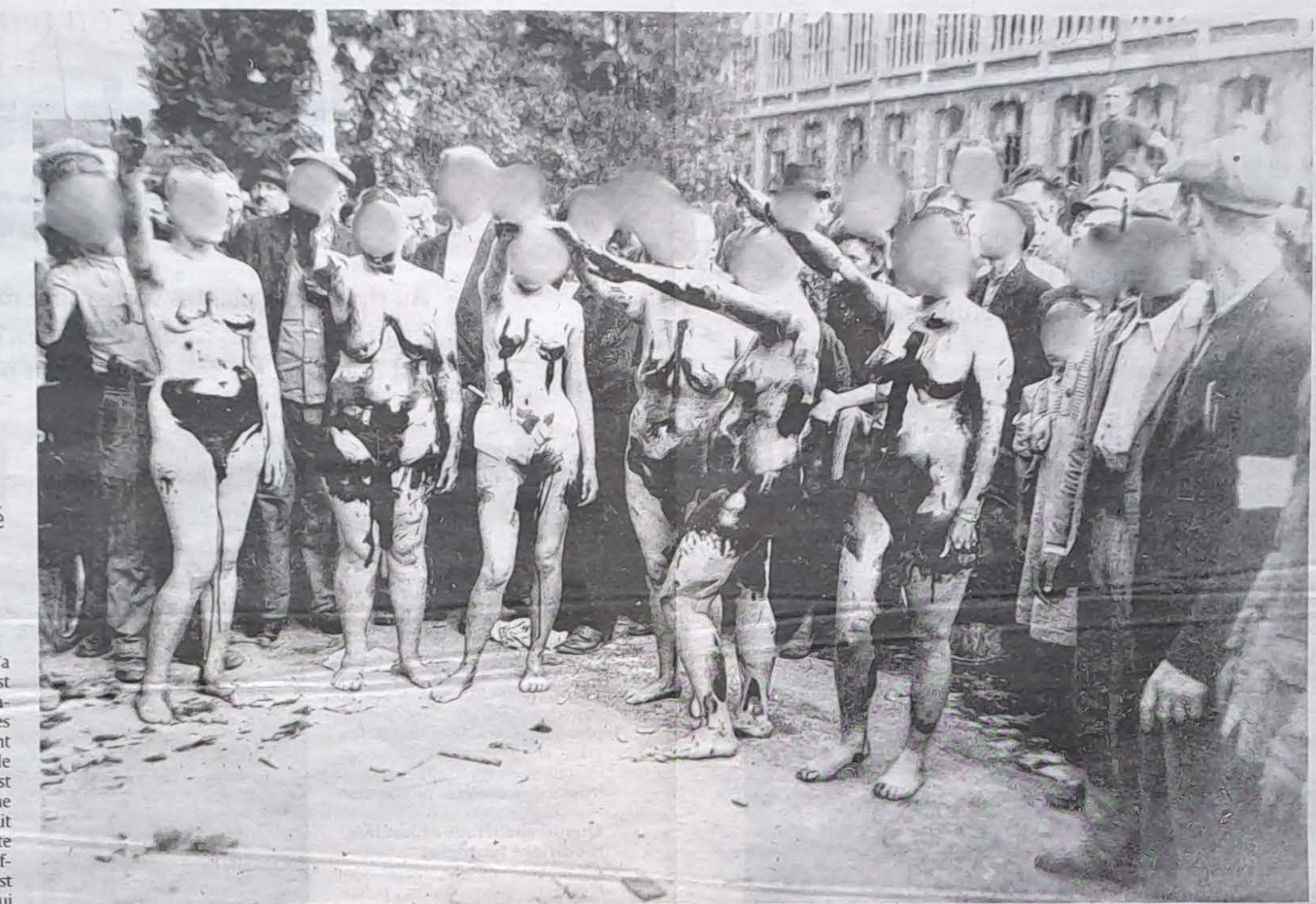
Quand les Cours de justice se mettent en place, les quotidiens se félicitent puis leur reprochent vite d'être trop lentes ?

Oui, c'est une évidence. Au départ, on commence avec deux magistrats.

Ce sont des enquêtes qui ne sont pas prises à la légère et qui prennent du temps. Avec 850 dossiers, c'est un travail énorme même si l'on est pressé d'en finir. On est entre deux impératifs. Il faut aller vite mais il faut être juste. Il faut étudier les dossiers d'une manière sérieuse, suivre la procédure. Quand on consulte les dossiers, on voit bien que le travail est approfondi. Que la procédure est suivie, qu'il y a des enquêtes, ce qui explique aussi la lenteur de la Justice.

Combien de personnes sont condamnées l'issue de ces Cours de justice ?

262 personnes sont passées par la Cour de Justice et 366 devant la Chambre civique. Une majorité d'hommes mais un nombre conséquent de femmes. Les hommes sont en nombre supérieur devant la Cour de Justice : ils sont deux fois plus nombreux que les femmes. Les femmes sont souvent condamnées pour délation. Je l'avais déjà constaté à Besançon, au Service Éducatif de l'Éducation nationale. J'avais été stupéfait par le nombre de délations mais par rapport à l'Aube, c'est minime. Dans l'Aube, c'est un phénomène systémique. « Résistant », « A tel propos », « Femme légère », etc. Et les femmes ont été très concernées. Et puis il y a aussi ce que l'on a appelé la collaboration hori-



de collaborations. Une collaboration basée sur l'idéologie de gens qui adhéraient au nazisme. On voit aussi des jeunes qui sont à la recherche d'un travail. On leur propose 2 000 Francs par mois pour entrer à la Milice. J'ai un autre exemple d'un homme qui veut s'engager dans l'armée. Elle est limitée à 100 000 hommes donc il n'y a pas de place pour tout le monde : il entre dans la collaboration. C'est un peu Lucien Lacombe. Ça se joue sur peu de choses.

Et l'épuration économique, elle ne fait pas de bruit ?

Non, c'est surtout les profits illégitimes qui ont été sanctionnés. À part les patrons de presse, je n'ai pas rencontré de chef d'entreprise devant la Cour de Justice. L'épuration économique, dans l'Aube, c'est surtout le prélevement d'une partie des profits plus des amendes. Ça se chiffre en sommes assez importantes. En revanche, on ne trouve pas de documents qui permettent de savoir qui a été sanctionné. On a pu collaborer au début, croire au Maréchal Pétain. Après novembre 1942, il était difficile de continuer dans cette voie. Et après, on rentre dans la Résistance. Ou bien on entre dans la Résistance plus tardivement pour s'exonérer. Bousquet, c'est ça. Il a fait état de faits de résistance pour faire oublier ce qu'il avait fait avant... ●

32

C'est le nombre de peines de mort prononcées par la Cour de Justice de l'Aube pour 28 hommes et 4 femmes.

Deux cas extrêmes : salaud fusillé, salaud recyclé...

Marcel Pignié et Georges Albertini sont aux antipodes de la Collaboration. Illétré, mauvais garçon, jeune encore, le premier trouve dans la collaboration une source de revenus, un pouvoir, l'impunité totale, toutes les occasions de se conduire de manière abjecte. Il sera fusillé. Professeur à l'École Normale de Troyes, militant SFIO, le second, Georges Albertini est un homme d'âge mûr, très estimé dans l'Aube, quand il s'engage en faveur de l'État Français. Par anticommunisme primaire et viscéral. Il devient le bras droit de Marcel Déat au Rassemblement national populaire (RNP). Puis son directeur de cabinet quand Déat accède au ministère du Travail et de la Solidarité nationale du gouvernement Laval, au début de l'année 1944. À la Libération, il ne fuit pas à Sigmaringen comme son mentor mais disparaît muni de feux papiers. Il est arrêté très vite, jugé et condamné à cinq ans de travaux forcés. Amnistié avant la fin de sa peine, il se reconvertis. Il est recyclé par Hypolite de Rothschild dans le monde bancaire et devient une personnalité de l'ombre toujours mu par son féroce anticommunisme.



La « femme tondue » a longtemps marqué l'image de l'Épuration. Cette réaction à la Libération est un phénomène complexe qui amène deux questions. A-t-elle été bien orientée et a-t-elle atteint son but ? Archives Départementales de l'Aube

Alain Gagnieux

LES DAMNÉS DE LA LIBÉRATION

L'épuration dans le département de l'Aube 1944-1953



« Les damnés de la Libération », par Alain Gagnieux, éditions de L'Harmattan, 236 pages, 24 €. Une analyse et une invitation à consulter le Fonds W300 des Archives départementales de l'Aube.



C'est dans la cour de l'hôtel de ville de Troyes, notamment, que s'est exercée la vindicte populaire. Elsa Viollet. Archives départementales de l'Aube